

## **Conditions générales de l'offre**

"Pack Détente"

Le 30/04/2026 à Décines-Charpieu

### **Société organisatrice**

La société Infans, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Lyon B 824 045 421, dont le siège social est situé 8 avenue Simone Veil à Décines-Charpieu 69150, organise une offre fidélité intitulée "Pack Détente", via mailing, sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et TikTok.

### **Conditions de participation**

Le Pack détente est accessible du 14 mai 2026 au 31 juillet 2026, à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine et s'étant fidélisé entre **le 19 mai 2026 et le 18 août 2026**. La participation est strictement personnelle et nominative.

### **Dotations**

- 1 Trousse de toilette en coton d'une valeur de 6,02 €
- 1 Masseur facial Zynka d'une valeur de 3,50 €
- 1 Brosse massante pour cuir chevelu d'une valeur de 2,05 €
- 1 Éponge exfoliante corps d'une valeur de 2,13 €

### **Remise des lots**

Les lots seront remis par voie postale à l'adresse indiquée par la fidélisée dans un délai de 1 mois maximum par l'officialisation de la fidélisation durant la période indiquée ci-dessus.

### **Données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre du Pack Détente sont traitées par INFANS GROUP à des fins de gestion de l'offre. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

### **Responsabilité**

INFANS GROUP ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements échappant à son contrôle perturbant le bon déroulement de l'offre.

### **Acceptation du règlement**

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Litiges**

Toute contestation éventuelle relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par INFANS GROUP. En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de la société organisatrice.